



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/132
8 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 85 de la liste préliminaire*

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Lettre datée du 7 avril 1993, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe de travail de l'Assemblée générale chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), je tiens à vous faire part des inquiétudes du Groupe au sujet de la situation financière critique dans laquelle l'UNRWA se trouve cette année.

Le Commissaire général de l'UNRWA a informé les principaux donateurs et les autres membres de la communauté internationale que l'Office risque d'enregistrer un déficit de l'ordre de 28,5 millions de dollars en 1993 dans le cadre de son budget pour l'exercice biennal 1992-1993.

Sur ce montant, on prévoit un déficit d'environ 17 millions de dollars dans le budget du Fonds général. Ce budget finance la plupart des services vitaux que l'Office fournit dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et de l'assistance sociale à environ 2,7 millions de réfugiés palestiniens immatriculés vivant en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire occupé de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Les 11,5 millions de dollars restants représenteraient un déficit dans le financement des mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé qui englobent des programmes vitaux de secours d'urgence, d'assistance générale et de réadaptation en faveur des réfugiés dans ces régions.

Les raisons qui expliquent ce déficit dans le budget de l'Office peuvent être résumées comme suit : en premier lieu, les réductions opérées par certains gouvernements dans les dépenses consacrées à l'aide internationale au développement ont entraîné un tassement voire une diminution effective des

* A/48/50.

contributions versées aux organismes humanitaires et notamment à l'Office; les dépréciations et les fluctuations des monnaies ont aussi contribué à une forte érosion des ressources de l'UNRWA, ses dépenses - notamment les traitements d'une grande partie de ses 20 000 fonctionnaires - étant, pour une bonne part, exprimées en dollars; enfin, on enregistre chaque année une augmentation régulière du nombre des réfugiés qui utilisent les services de l'Office, en raison de la croissance démographique et de l'afflux de nouveaux réfugiés.

Le déficit enregistré au Fonds général aura de graves conséquences : non seulement l'Office ne sera pas en mesure de développer les services offerts aux réfugiés, ou de répondre aux nouveaux besoins, mais il y aura aussi inévitablement une baisse de la qualité des services existants. Par exemple, environ 400 000 enfants de réfugiés palestiniens fréquentent les écoles de l'UNRWA. Un grand nombre d'entre elles comptent déjà plus de 50 élèves par classe. Les classes seront encore plus surchargées cette année, ce qui nuira sérieusement à la qualité de l'enseignement si l'Office ne parvient pas à construire des locaux supplémentaires et à recruter d'autres enseignants pour près de 13 000 nouveaux élèves.

Les soins de santé que l'Office prodigue aux réfugiés de Palestine seront également touchés. Dans certains centres de santé à Gaza, les médecins tiennent déjà plus de 200 consultations par jour. Il faudra peut-être aussi réduire les hospitalisations, ce qui aura de graves conséquences pour de nombreux réfugiés, notamment les plus pauvres.

L'Office devra également restreindre ses services de secours. Il faudra geler le programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux aux niveaux de 1992 et on ne disposera pas de fonds pour acheter des couvertures, des chaussures et des vêtements ou pour octroyer une aide financière aux familles dont les logements ont été détruits.

Le déficit escompté dans le budget des mesures exceptionnelles est tout aussi préoccupant. Si l'Office n'obtient pas ces fonds, il devra réduire ou suspendre des programmes d'aide d'urgence qui répondent à des besoins vitaux au Liban, dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale, notamment les centres de consultation d'urgence ouverts l'après-midi, un programme d'assistance juridique, l'aide offerte aux réfugiés dont les logements ont été endommagés, scellés ou démolis, et le programme de responsables des affaires des réfugiés. Ce programme, qui a été mis en place dans les territoires occupés après le déclenchement de l'Intifada, revêt une importance encore plus grande à l'heure actuelle étant donné la détérioration des conditions de vie et l'escalade de la violence. Il est très apprécié à la fois par la communauté palestinienne et les principaux donateurs, et toute réduction dans ce domaine aurait des conséquences fâcheuses.

En cette période de difficultés économiques, aux niveaux régional et mondial, la communauté des réfugiés dans la zone d'activité de l'UNRWA est particulièrement touchée par la dégradation des conditions socio-économiques. C'est le cas notamment dans le territoire occupé et au Liban. Environ 7 % des réfugiés immatriculés par l'Office sont considérés comme des cas particulièrement nécessiteux, et plus de 70 % d'entre eux relèvent des trois secteurs susmentionnés. Il serait inacceptable de réduire les services dont les

réfugiés de Palestine ont le plus besoin dans leur vie quotidienne, à savoir ceux qui concernent l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement.

Au moment où j'écris cette lettre, tous les Palestiniens de la bande de Gaza et de la Rive occidentale sont interdits de séjour en Israël et à Jérusalem-Est. En 1992, la bande de Gaza a été complètement bouclée deux fois en l'espace de six mois. Comme à présent, des dizaines de milliers de travailleurs n'ont pas pu se rendre à leur lieu de travail en Israël, les commerçants n'ont pas pu vendre leurs marchandises, les exportations de produits agricoles ont été interrompues et l'activité économique a été paralysée, ce qui a entraîné la perte de dizaines de millions de dollars.

Les restrictions budgétaires imposées à l'UNRWA sont particulièrement inopportunes à l'heure actuelle. Au moment où l'Office s'efforce de relancer et de revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient, une réduction des services offerts par cet organisme qui a pour mission de répondre aux besoins essentiels des réfugiés de Palestine risquerait d'être mal interprétée par ceux qui sont le plus directement touchés par le résultat des négociations. Etant donné sa fragilité, le processus de paix devrait s'accompagner à chaque étape de mesures socio-économiques qui accroîtraient la confiance dans les négociations.

Le Commissaire général a lancé trois appels aux principaux donateurs, le dernier datant de février 1993, et s'est rendu par la suite dans les capitales des pays concernés. Dernièrement, il a effectué des visites en Arabie saoudite, au Bahreïn, dans les Emirats arabes unis et au Qatar, espérant que les ressources financières et économiques des Etats du Golfe, alliées à la sympathie et à la solidarité qu'ils affichent à l'égard des réfugiés de Palestine, leur permettraient d'accroître leurs contributions à l'UNRWA, qui étaient modestes jusqu'à présent. La Commission consultative de l'Office a tenu une réunion extraordinaire à Vienne au mois de mars, à l'issue de laquelle une réunion d'information a été organisée à l'intention des principaux donateurs.

Je souhaiterais ajouter la voix du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA à celles qui demandent un soutien financier accru pour ce programme humanitaire vital de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 85 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mustafa AKSIN
